



Transports scolaires

A partir de 2022, les transports scolaires sont désormais assurés par la REGION Occitanie.

Les demandes sont à faire directement sur le site :

<http://lio.laregion.fr/-transport-scolaire>

Pour 2023, les demandes seront à faire entre le 12 juin et le 31 juillet 2023. Après cette date, une participation forfaitaire de 25 € sera demandée par la REGION.

S'agissant de la création des points d'arrêts, la commune doit faire la demande :

- entre le 15 novembre et le 30 juin pour une prise en compte à la rentrée scolaire de septembre

- entre le 1er juillet et le 15 novembre pour une prise en compte à la rentrée scolaire de janvier.

Les familles concernées doivent nous adresser leur demande avant ces dates.

Pour la rentrée de septembre 2023, la desserte du lycée Martin Malvy de Cazères est prévue au départ du village de Francon.